

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 10 avril à 8h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes à Maizières-la-Grande-Paroisse, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents :
25
(hormis pour
la question
n°21-027)

Présents :
24
(pour la
question
n°21-027)

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de CRANCEY :

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN (hormis pour la question n°21-027) - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Martine JUTAND-MORIN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON – Christophe BOUCHUT - Fethi CHEIKH – Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Bernard BERTON représenté par Eric VUILLEMIN (hormis pour la question n°21-027)

EXCUSES NON-REPRESENTES : Bernard BERTON (pour la question n°21-027) - Nathalie BON – Eric VUILLEMIN (pour la question n°21-027)

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Jean-Michel LATOUR secrétaire de séance.

Approuvé les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des 21 septembre 2020 et 12 décembre 2020.

21-026 COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES, LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE, LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS – PRESENTATION

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Pris acte, à l'unanimité, de la présentation des Comptes de Gestion de l'exercice 2020, portant sur le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités, le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique et le budget annexe Gestion des Déchets, dressés par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précisé que les résultats des Comptes de Gestion de l'exercice 2020 énumérés ci-dessus n'appellent aucune observation particulière.

21-027 COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES, LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE ET LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Michel LAMY

Constaté, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications portées au Compte de Gestion de l'exercice 2020, dressé par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget principal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe Zones d'Activités, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe Gestion des Déchets, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2020, en ce qui concerne le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités, le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique et le budget annexe Gestion des Déchets, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

21-028 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget principal :

Mise en réserve : 198 647,36€

Report de fonctionnement : 2 529 726,46€

Sect°	Objet	Formules	BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	5 110 163,36
	Recettes	<i>b</i>	5 823 594,81
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	713 431,45
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	2 014 942,37
	Résultat de clôture	$e=c+d$	2 728 373,82
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	2 728 373,82
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 213 371,73
	Recettes	<i>B</i>	2 998 582,61
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	785 210,88
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-401 369,31
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	383 841,57
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	1 069 529,80
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	487 040,87
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	-582 488,93
	Résultat final	$I=E+H$	-198 647,36
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	$1068=-I$ (si I négatif)	198 647,36
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	$002=e-1068$	2 529 726,46
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	$=c+C$	1 498 642,33
	<i>Résultat de clôture total</i>	$=e+E$	3 112 215,39
	Disponible net	$=j+I$	2 529 726,46

21-029 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Zones d'Activités » :

Mise en réserve : 714 084,63 €

Report de fonctionnement : 267 122,14 €

Sect°	Objet	Formules	ZONES D'ACTIVITES
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	2 564 963,04
	Recettes	<i>b</i>	2 799 009,55
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	234 046,51
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	747 160,26
	Résultat de clôture	$e=c+d$	981 206,77
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	981 206,77
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 704 455,58
	Recettes	<i>B</i>	1 997 551,25
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-706 904,33
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-7 180,30
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	-714 084,63
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	0,00
	Résultat final	$I=E+H$	-714 084,63
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	$1068=-I$ (si I négatif)	714 084,63
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	$002=e-1068$	267 122,14
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	$=c+C$	-472 857,82
	<i>Résultat de clôture total</i>	$=e+E$	267 122,14
	Disponible net	$=i+I$	267 122,14

21-030 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Bâtiments à Vocation Economique » :

Mise en réserve : 0 €

Report de fonctionnement : 633 871,32€

Sect°	Objet	Formules	BAT ECO
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	1 401 659,27
	Recettes	<i>b</i>	2 035 530,59
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	633 871,32
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	0,00
	Résultat de clôture	$e=c+d$	633 871,32
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	633 871,32
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 645 318,99
	Recettes	<i>B</i>	1 489 823,77
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-1 155 495,22
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-397 623,00
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	-1 553 118,22
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	566,57
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	2 159 846,95
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	2 159 280,38
	Résultat final	$I=E+H$	606 162,16
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	$1068=-I$ (si I négatif)	0,00
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	$002=e-1068$	633 871,32
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	$=c+C$	-521 623,90
	<i>Résultat de clôture total</i>	$=e+E$	-919 246,90
	Disponible net	$=i+I$	1 240 033,48

21-031 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Gestion des Déchets » :

Mise en réserve : 0 €

Report de fonctionnement : 103 507,04 €

Sect°	Objet	Formules	GDD
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	479 563,67
	Recettes	<i>b</i>	583 070,71
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	103 507,04
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	0,00
	Résultat de clôture	$e=c+d$	103 507,04
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	103 507,04
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	11 233,92
	Recettes	<i>B</i>	0,00
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-11 233,92
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	0,00
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	-11 233,92
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	56 573,16
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	308 500,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	251 926,84
	Résultat final	$I=E+H$	240 692,92
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	$1068=-I$ (si I négatif)	0,00
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	$002=e-1068$	103 507,04
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	$=c+C$	92 273,12
	<i>Résultat de clôture total</i>	$=e+E$	92 273,12
	Disponible net	$=i+I$	344 199,96

21-032 DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Pris acte, à l'unanimité, de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Communautaire, au cours de l'exercice 2020.

21-033 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Donné acte, à l'unanimité, du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Commune des Portes de Romilly sur Seine pour l'année 2020 présenté ci-dessus.

21-034 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget principal de l'exercice 2021, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 6 894 981,98 €
- Pour la section d'Investissement : 7 116 674,62 €

Décidé d'attribuer une avance remboursable de 778 140,90 € au maximum au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2061.

Décidé d'attribuer une subvention d'équilibre de 234 000 € au maximum au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique

Décidé d'attribuer une subvention d'équilibre de 97 000 € au maximum au budget annexe Gestion des Déchets

21-035 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2021, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 5 973 397,14 €
- Pour la section d'Investissement : 5 838 131,77€

Décidé le remboursement d'une partie de l'avance remboursable du budget principal à hauteur de 69 047,14 €.

21-036 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE » DE L'EXERCICE 2021.

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2021, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 2 132 981,32 €
- Pour la section d'Investissement : 4 763 057,79 €

21-037 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2021, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 2 317 444,04 €
- Pour la section d'Investissement : 729 837,68 €

21-038 BUDGET PRIMITIF – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE ET BUDGET GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2021

Rapporteur Eric VUILLEMIN

Approuvé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), les ajustements des autorisations de programmes du budget principal et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » et les montants sur le budget annexe « Gestion des Déchets »

21-039 BUDGET PRINCIPAL 2021 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE (CFEZ)

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Précisé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), pour mémoire, que le taux de la Taxe d'Habitation 2021 (servant pour les logements vacants et les résidences secondaires) est égal au taux appliqué en 2019, soit 5,42%.

Décidé que les taux 2021 des taxes directes locales seront les suivants :

- Foncier Bâti :	9,59%
- Foncier Non Bâti :	6,01%
- Cotisation Foncière des Entreprises :	4,62%
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone :	13,88%

Dit que les recettes seront imputées au budget

21-040 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2021

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, que le taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 11,50 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

21-041 SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021 – FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Fixé, à l'unanimité, le montant des subventions ordinaires, au titre de l'exercice 2021, comme suit :

- SOS Romilly Chiens	15 066 €
- Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois	20 715 €
- Association des Retraités Communaux de la Ville de Romilly/Seine et de la Communauté de Communes	450 €
- Amicale du Personnel Communal et Intercommunal	1 500 €

Précisé que le versement à l'association SOS Romilly Chiens de la subvention mentionnée sera effectué par trimestre soit 3 766.50 € en mars, juin, septembre et décembre 2021.

21-042 CHATS LIBRES DE ROMILLY ET CC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021- ACTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

Accepté, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000,00 euros au profit de l'Association Chats Libres de Romilly et CC ;

Chargé le Président, ou son représentant, des modalités qui en découlent.

21-043 ASSOCIATION SOS ROMILLY CHIENS – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN VUE DE LA GESTION D'UNE FOURRIERE ANIMALE– AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion d'une fourrière animale à intervenir entre l'Association SOS Romilly Chiens et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021

21-044 MISSION LOCALE NORD-OUEST AUBOIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 à intervenir entre l'association « Mission Locale Nord-Ouest Aubeois », dont le siège social est situé 32 rue Milford Haven à Romilly-sur-Seine et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

21-045 TRANSFERTS DE COMPETENCES AU 1^{ER} JANVIER 2022 – CENTRE AQUATIQUE LES 3 VAGUES - FERME PEDAGOGIQUE – CONSERVATOIRE – DEUX ZONES D’ACTIVITES - PRINCIPE

Rapporteur : Serge GREGOIRE

Approuvé, à l’unanimité, le principe du transfert du centre aquatique les 3 vagues au 1^{er} janvier 2022 à la CCPRS.

Approuvé, à l’unanimité, le principe du transfert de la ferme pédagogique au 1^{er} janvier 2022 à la CCPRS.

Approuvé, à l’unanimité, le principe du transfert du conservatoire au 1^{er} janvier 2022 à la CCPRS.

Approuvé, à l’unanimité, le principe du transfert des zones d’activités Sellières et Jacquard au 1^{er} janvier 2022 à la CCPRS.

21-046 VERSEMENT DE FONDS D’AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE A 5 COMMUNES DE LA CCPRS - PRINCIPE

Rapporteur : Serge GREGOIRE

Approuvé, à l’unanimité, le principe d’attribuer des fonds de concours d’un montant total de **4 846 302 €** aux communes de Crancey, Saint-Hilaire-Sous-Romilly, Gélannes, Pars-les-Romilly et Maizières-la-Grande-Paroisse.

Dit que le montant des fonds de concours par commune se décomposerait comme ci-dessous :

- Crancey : **809 775 €**
- Saint-Hilaire-Sous-Romilly : **421 447 €**
- Gélannes : **833 958 €**
- Pars-les-Romilly : **951 422 €**
- Maizières-la-Grande-Paroisse : **1 829 700 €**

Dit que les fonds seront versés sur la période allant de 2021 à 2031.

Dit que les communes concernées devront déposer à l’Hôtel Communautaire un dossier pour chaque projet pour lesquels elles souhaitent obtenir un fonds de concours sur la période allant de 2021 à 2031.

Rappelé que le montant du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement HT assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Rappelé que les fonds de concours ayant été prévus au budget investissement, les montants accordés couvrent exclusivement des dépenses d'équipement d'immeubles, y compris les Voiries-Réseaux Divers, ainsi que les acquisitions de bâtiments à vocation économique et commerciale.

Dit que pour chacun des projets, une délibération devra être soumise au conseil communautaire afin de déterminer le montant du fonds de concours alloué par projet.

21-047 RELAIS INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE (RIAM) – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET AJOUT D'ANNEXES

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur du Relais Intercommunal des Assistantes Maternelles des Portes de Romilly-sur-Seine, ainsi que ses annexes « bulletin d'inscription » et « attestation du responsable légal »,

Autorisé le Président ou son Représentant Légal à signer le règlement intérieur

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n° 12-09 du 28 février 2012.

21-048 ADHESION AMITR ANNEE 2021 -2022

Rapporteur : Valérie NOBLET

Approuvé, à l'unanimité, la convention d'adhésion à l'AMITR pour les années 2021-2022.

Rappelé qu'une facturation globale et forfaitaire fixe de 3 200 €/an HT sera établie par l'AMITR chaque début d'année civile.

Rappelé que les visites d'embauche pour les personnels en CDI ou CDD de plus de 45 jours seront facturées à la réalisation au tarif unitaire de 78.50 € HT.

Autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

21-049 ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE SITUE CHAUSSEE DE SELLIERES A ROMILLY SUR SEINE – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, de l'acquisition des parcelles BT 282-505-501 et 503, d'une superficie totale de 33 603m², sises entre les sites PAC-DAMAS et CYCLEUROPE, Chaussée de Sellières à ROMILLY-SUR-SEINE, contre le paiement de 8€ HT /m², soit un montant total de 268 824€ HT (deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-quatre euros), à la Ville de ROMILLY-SUR-SEINE ;

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire, à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents y afférant ;

Mandaté le Président ou le Vice-Président chargé du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire, à engager les démarches nécessaires à la transaction et à signer l'acte définitif de vente ;

Précisé que les dépenses seront affectées au budget annexe « zones d'activités ».

21-050 EX. AERODROME – REALISATION ET EXPLOITATION DE 2 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE – AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Autorisé, à l'unanimité, le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la promesse de bail emphytéotique de la CCPRS au profit de NEOEN.

21-051 USINE SO FAST SO GOOD – AVENANT N°4 AU BAIL COMMERCIAL EN COURS ET DISPOSITION POUR LA CESSION DES LOCAUX LOUES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Autorisé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), le Président, à signer l'avenant n°4 à intervenir entre la CCPRS et la société So Fast So Good dans les termes définis de la délibération.

21-052 EMPLOI CHARGE DE MISSIONS COMMUNICATION A TEMPS NON COMPLET (50%)
– RECONDUCTION EN CDI

Rapporteur : Valérie NOBLET

Décidé, à l'unanimité, d'un commun accord avec l'agent, la reconduction de cet emploi de chargé de missions communication, à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires, pour une durée indéterminée à compter du 27 juillet 2021.

Précisé que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 361, indice brut 397, correspondant au 4ème échelon de la grille des Rédacteurs territoriaux.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget.

FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 16 AVRIL 2021

